

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020 - 18H30

Présents : L. Bastien, X. Bastien, E. Bourgeois, J. Claus, O. Hognon, T. Lacroix, S. Parmentelot, N. Penazzi, H. Rouyer, M. Rouyer et R. Włodarczyk.

Absent excusé : /

Johan Claus a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Coupes de bois de l'exercice 2021

DCM 45-2020 : Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté et destine les unités de gestion n°24 et 25 à la vente en bois de chauffage réservé aux particuliers et partagé sur pied entre les affouagistes.

Le Conseil désigne Mathieu Rouyer, Lydia Bastien et Sabine Parmentelot comme bénéficiaires solvables. Ces garants ont déclaré accepter ces fonctions et se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L. 243-1 du code forestier et de la pêche maritime.

Le Conseil décide de répartir l'affouage par tête et de fixer la taxe d'affouage à 9 €/stère.

Travaux en forêt communale 2021

DCM 46-2020 : Le Maire présente le devis de l'Office National des Forêts pour 2021 relatif aux travaux sylvicoles sur les cloisonnements dans les parcelles 15, 16, 17 et 18 pour le montant de 1 040,00 € HT pour 3,99 km.

Après délibération, le Conseil approuve, à l'unanimité, le programme de travaux présenté.

Contrat d'entretien du poste de relevage

DCM 47-2020 : Le Maire expose l'obligation d'assurer un fonctionnement optimal des pompes du poste de relevage et propose de souscrire un contrat de maintenance avec les Établissements Gressier et Fils installés à Guénange.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de souscrire un contrat de maintenance pour la somme de 960 € HT et 1 152 € TTC annuels.

Le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

Réalisation de l'aire de jeux pour petits

DCM 48-2020 : Le Maire rappelle au Conseil l'obtention de deux subventions, respectivement de 6 914 € de la Région Grand Est et de 6 273 € du Département pour la réalisation d'une aire de jeux pour petits enfants située à proximité de l'église.

Après examen des diverses propositions et devis, le Conseil décide, à l'unanimité, de choisir l'entreprise IMAJ pour les équipements pour un montant de 41 146,80 € (prix avant négociation) et l'entreprise ALS pour les travaux d'aménagement s'élevant à 1 885,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer les devis correspondants.

Travaux de voirie 2020

DCM 49-2020 : Le Maire rappelle au Conseil les efforts entrepris depuis plusieurs années pour l'entretien de la voirie et propose de les poursuivre cette année. Ces travaux consistent en la réfection de la chaussée du Chemin des Géminels, du Chemin rural dit de Toul à Thiaucourt et de la rue du Moulin pour un total de 4 919,20 € par l'entreprise ALS.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Décision budgétaire modificative n°1 au budget 2020 du service assainissement

DCM 50-2020 : Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la modification budgétaire suivante au budget 2020 du service assainissement pour permettre le reversement de la taxe due à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la modernisation des réseaux de collecte de 2019 :

- 351 €	Dépenses	article 6156/011	Maintenance	7 748,52 € - 351 €
+ 351 €	Dépenses	article 706129/014	Revers. ag. Eau redev	0 € + 351 €

Conclusion d'un bail emphytéotique au profit du conservatoire d'espaces naturels lorraine

DCM 51-2020 : Le Maire rappelle au Conseil la volonté exprimée en août de protéger et valoriser la pelouse calcaire remarquable située à la Côte Bourot, parcelle A 301 pour 3,56 ha, identifiée comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, et la parcelle ZE 5, de 1,5370 ha, située au Gros Bois.

Contact a été pris avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine qui propose la signature d'un bail emphytéotique de 18 ans pour assurer la préservation et la gestion de ces sites, moyennant une redevance annuelle d'un euro. Le CENL prendra à sa charge les frais de rédaction du bail et de publicité foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer le bail emphytéotique et les documents afférents.

Informations diverses

- Dans le cadre des travaux sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il est demandé aux Communes qui le souhaitent de désigner un représentant au comité de pilotage « La Fabrique ». Rachel Wlodarczyk se porte volontaire.
- Les Conseillers qui ont siégé à des instances syndicales ou intercommunales font un rapide compte-rendu des réunions auxquelles ils ont assisté : Olivier Hognon fait un retour sur la réunion de la COFOR du 5 octobre, Nina Penazzi relate la réunion du conseil syndical des Eaux du Trey (elle a été élue au bureau syndical), Xavier Bastien revient sur la réunion du Syndicat Intercommunal Scolaire de Thiaucourt à laquelle il a participé avec Olivier Hognon.
- Le projet de plantation de haies prévu en décembre est reporté au mois de janvier. 900 mètres linéaires seront plantés avec un subventionnement de 80 %.
- Éric Bourgeois assure toujours la mise à jour du site internet officiel de la Commune www.euvezin.mairie54.fr auquel les habitants peuvent utilement se référer.
- La commission finances se réunira le mercredi 25 novembre à 18h30 pour un point d'étape.

La séance est levée à 22h40.

NB : le présent compte-rendu est diffusé sous réserve de son approbation par le Conseil municipal lors de sa prochaine séance.